

Projet
pédagogique & éducatif
de l'année scolaire
2023-2024



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Collège Jean Gay
Verfeil**

Collège Jean Gay
Verfeil



Table des matières

1. Les enseignements disciplinaires	4
1.1. Enseignements communs	4
1.2. Enseignements complémentaires	4
1.1.1 L'Accompagnement Personnalisé	5
1.1.2 Les Enseignements Pratiques Interdisciplinaires (EPI)	8
1.3. Enseignements facultatifs	10
1.1.3 Les langues et cultures de l'Antiquité	10
1.1.4 L'enseignement du chant-chorale	11
1.1.5 L'enseignement optionnel de Français et Culture Antique (FCA)	11
1.4. Répartition de la dotation complémentaire d'autonomie	12
2. Langues vivantes proposées	12
2.1. La Langue vivante 1 – LV1 : Anglais	12
2.2. La langue vivante 2 – LV2 : Espagnol	12
3. Les heures et projets transdisciplinaires	12
3.1. Les heures de vie de classe	12
3.2. L'enseignement Moral et Civique	13
3.3. L'Education aux Médias et à l'Information	13
3.4. L'information documentaire en 6 ^{ème} (Info. Doc.)	13
3.5. Le Groupe de Prévention du Décrochage Scolaire (GPDS)	13
3.6. Le dispositif « silence on lit »	14
3.7. Le dispositif « dys »	14
3.8. La labélisation E3D : Etablissement en Démarche globale de Développement Durable	14
3.9. Le dispositif « devoirs faits »	15
3.10. Développement des compétences d'oral	15
3.11. Les études dirigées	16
3.12. Projet UNPLUGGED	16
3.13. Charte du travail personnel des élèves	17
4. Les parcours éducatifs	18
4.1. Information aux familles	18
4.2. Le parcours éducatif s'inscrit dans un curriculum	18
4.3. Parcours avenir	19
4.4. Parcours d'éducation artistique et culturel (PEAC)	20
4.5. Parcours Educatif de Santé	20
4.6. Parcours citoyen	20
5. Les attestations et diplômes	20
5.1. Le Diplôme National du Brevet (DNB)	20
5.2. Le Certificat de Formation Générale (CFG)	21
5.3. Certification PIX : Compétences numériques des élèves	21
5.4. Test de positionnement Ev@lang pour les élèves de 3 ^{ème}	21
5.5. L'Attestation Scolaire de Sécurité Routière (ASSR)	21

5.6.	L'attestation de Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (PSC1).....	22
6.	L'organisation de l'année en semestre.....	23
6.1.	Les objectifs.....	23
6.2.	Le découpage de l'année	23
6.3.	L'organisation de la pause méridienne	23
7.	Evaluations par compétences	24

1. Les enseignements disciplinaires

1.1. Enseignements communs

Rappel des heures disciplinaires pour les enseignements communs :

	6 ^{ème}	5 ^{ème}	4 ^{ème}	3 ^{ème}
Français	4,5	4,5	4,5	4
Mathématiques	4,5	3,5	3,5	3,5
Histoire-Géographie - Enseignement Moral et Civique	3	3	3	3,5
LV1	4	3	3	3
LV2	-	2,5	2,5	2,5
Sciences de la Vie et de la Terre*	2	1,5	1,5	1,5
Technologie* 3	-	1,5	1,5	1,5
Physique-Chimie*	1	1,5	1,5	1,5
Arts plastiques	1	1	1	1
Education Musicale	1	1	1	1
EPS	4	3	3	3
Soutien/Approfondissement	1	-	-	-
TOTAL	26	26	26	26

* décision du Conseil d'Administration 29 juin 2023, suite à l'avis du Conseil Pédagogique du 28 juin 2023

Le Conseil d'administration n'a pas décidé de moduler les heures disciplinaires à l'intérieur des cycles.

Les 10 heures annuelles minimum de vie de classe s'ajoutent à ces horaires.

1.2. Enseignements complémentaires

Rappel des textes officiels :

(arrêté du 19-5-2015 - J.O. du 20-5-2015 modifié par l'arrêté du 16-06-2017 - J.O. du 18-06-2017) :

Article 3 –

I. - Les contenus des enseignements complémentaires sont établis en fonction des objectifs de connaissances et de compétences du socle commun de connaissances, de compétences et de culture et des programmes des cycles concernés.

II. - Les enseignements complémentaires prennent la forme de temps d'accompagnement personnalisé ou d'enseignements pratiques interdisciplinaires :

a) l'accompagnement personnalisé s'adresse à tous les élèves selon leurs besoins ; il est destiné à soutenir leur capacité d'apprendre et de progresser, notamment dans leur travail personnel, à améliorer leurs compétences et à contribuer à la construction de leur autonomie intellectuelle ;

b) les enseignements pratiques interdisciplinaires permettent de construire et d'approfondir des connaissances et des compétences par une démarche de projet conduisant à une réalisation concrète, individuelle ou collective. À l'issue du cycle 4, tout élève doit avoir bénéficié de chacune des formes d'enseignements complémentaires. Ces derniers contribuent, avec les autres enseignements, à la mise en œuvre du parcours citoyen, du parcours d'éducation artistique et culturelle, du parcours éducatif de santé ainsi que du parcours Avenir.

Article 4 –

La répartition entre les enseignements complémentaires est déterminée par l'établissement, en fonction des besoins des élèves accueillis et du projet pédagogique de l'établissement. Elle est identique pour tous les élèves d'un même niveau. Dans les collèges publics, cette répartition est fixée par le conseil d'administration après avis du conseil pédagogique. Dans les collèges privés sous contrat, cette répartition est fixée par le chef d'établissement en concertation avec les professeurs. Ces derniers sont informés par le chef d'établissement des suites de cette consultation.

1.1.1 L'Accompagnement Personnalisé

Rappel des textes officiels (circulaire n° 2015-106 du 30-6-2015) :

L'accompagnement personnalisé concerne les élèves de tous les niveaux. Tenant compte des spécificités et des besoins de chaque élève, il est construit à partir du bilan préalable de ses besoins. Tous les élèves d'un même niveau de classe bénéficient du même nombre d'heures d'accompagnement personnalisé.

Toutes les disciplines d'enseignement peuvent contribuer à l'accompagnement personnalisé. Il est destiné à soutenir la capacité des élèves à apprendre et à progresser, notamment dans leur travail personnel, à améliorer leurs compétences et à contribuer à la construction de leur autonomie intellectuelle. Les professeurs documentalistes et les conseillers principaux d'éducation, dans leurs champs de compétences respectifs, ont vocation à apporter leur expertise dans sa conception et à participer à sa mise en œuvre.

L'accompagnement personnalisé prend des formes variées : approfondissement ou renforcement, développement des méthodes et outils pour apprendre, soutien, entraînement, remise à niveau. Quelles que soient les formes retenues, il repose sur les programmes d'enseignement, dans l'objectif de la maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, notamment le domaine 2 « les méthodes et outils pour apprendre ».

En classe de sixième, les 3 heures d'accompagnement personnalisé ont pour objectif de faciliter la transition entre l'école et le collège, en rendant explicites les attendus du travail scolaire dans les différentes disciplines enseignées au collège et en conduisant tous les élèves à les maîtriser. On cherchera notamment à faire acquérir plus explicitement les méthodes nécessaires aux apprentissages : en lien avec les attendus des différentes disciplines, apprendre une leçon, faire des révisions, comprendre et rédiger un texte écrit, effectuer une recherche documentaire, organiser son travail personnel, etc.

Au cycle 4, les élèves bénéficient d'une heure à deux heures hebdomadaires d'accompagnement personnalisé. Il favorise, en classe de troisième, la construction de l'autonomie, dans la perspective de la poursuite d'études au lycée.

Les élèves peuvent être regroupés en fonction de leurs besoins, au sein de groupes dont la composition peut varier durant l'année. Des heures professeurs sont mobilisées pour la prise en charge des groupes.

Au collège Jean Gay, l'Accompagnement Personnalisé sera porté par les disciplines suivantes :

- | | |
|-------------------------------|-------------------------------------|
| - Français | - Espagnol |
| - Mathématiques | - Physique-chimie |
| - Histoire - Géographie - EMC | - Sciences de la Vie et de la Terre |
| - Anglais | - Arts Plastiques |

La répartition des heures disciplinaires concernant l'A.P. est la suivante :

	6 ^{ème}	5 ^{ème}	4 ^{ème}	3 ^{ème}
Total par semaine*	3	2	2	1,25
Français		0,5	0,5	0,5
Mathématiques		0,5	0,5	0,5
Histoire-Géographie - EMC	0,5			
Anglais	0,5	0,5		
Espagnol		0,5		0,5
Arts plastiques				0,25
Physique-Chimie	0,5		0,5	
Sciences de la Vie et de la Terre	0,5			

* Décision du Conseil d'Administration 29 juin 2023, suite à l'avis du Conseil Pédagogique du 28 juin 2023

Organisation pédagogique de l'A.P.

Toutes les heures d'A.P. seront affichées dans l'emploi du temps des élèves et des professeurs. Ces heures se feront en demi-classe par ordre alphabétique. Le professeur de la matière fera l'A.P. aux deux groupes de la classe dans la mesure du possible. Sinon, un autre professeur de la même discipline pourra intervenir en co-enseignement ou en barrette sur la même heure d'AP.

Coût pour une structure de 18 divisions :

	6ème	5	5ème	4	4ème	4	3ème	5	18
disciplines	nb d'heures	TOTAL	nb d'heures	TOTAL	nb d'heures	TOTAL	nb d'heures	TOTAL	TOTAL
Lettres classiques		0		0		0		0	0
Lettres modernes		0	0,5	2	0,5	2	0,5	2,5	6,5
Anglais	0,5	2,5	0,5	2		0		0	4,5
Espagnol		0	0,5	2		0	0,5	2,5	4,5
Histoire Géographie	0,5	2,5		0		0		0	2,5
Mathématiques		0	0,5	2	0,5	2	0,5	2,5	6,5
Technologie		0		0		0		0	0
Physique-Chimie	0,5	2,5		0	0,5	2		0	4,5
SVT	0,5	2,5		0		0		0	2,5
Education Musicale		0		0		0		0	0
Arts Plastiques		0		0		0	0,25	1,25	1,25
EPS		0		0		0		0	0
total	2	10	2	8	1,5	6	1,75	8,75	32,75

Compétences travaillées lors des AP sur tous les niveaux :

L'entrée choisie pour le projet d'AP du collège Jean Gay se fait par les compétences du socle commun (volet 2 de chaque programme disciplinaire).

A partir de ces compétences du socle choisies pour être travaillées lors des heures d'AP, les professeurs déterminent, en fonction de la progression pédagogique de leurs classes, les activités et situations d'apprentissages les plus appropriées.

L'ensemble des classes d'un cycle travaille les mêmes compétences. Une harmonisation des outils, des séquences et des activités peut être faite lors des heures de concertations disciplinaires quand elles sont possibles.

Compétences travaillées (cycle 3)	Eude dirigée	Français	Maths.	HG-EMC	Anglais	Phy-Chimie	SVT
D1.1 : Comprendre et s'exprimer à l'oral : Participer à des échanges dans des situations diversifiées							
D1.1 : Comprendre le fonctionnement de la langue : Consolider l'orthographe lexicale et grammaticale							
D1.1 : Lire : Lire avec fluidité							
D1.1 : Lire : Comprendre des textes, des documents et des images et les interpréter							
D1.1 : Ecrire : Prendre en compte les normes de l'écrit pour formuler, transcrire et réviser							
D1.2 : Ecouter et comprendre : Peut comprendre une intervention brève si elle est claire et simple.							
D1.2 : Réagir et dialoguer : Peut interagir dans des situations déjà connues en utilisant des mots et expressions simples et avec un débit lent.							
D1.3 : Calculer avec des nombres entiers et des nombres décimaux.							
D1.3 : Expliquer le déroulement et le résultat produit par un algorithme simple.							
D1.3 : Reasonner et modéliser							
D2 : Mobiliser et utiliser des outils numériques							
D2 : Coopérer, travailler en équipe pour la réalisation de projets							
D3 : Comprendre et respecter les règles communes							
D4 : Pratiquer des démarches scientifiques et techniques							
D4 : Concevoir, créer et réaliser							
D5 : Comprendre et interpréter des textes ou des œuvres							

Compétences travaillées (cycle 4)	Eude dirigée	Français	Maths.	Anglais	Espagnol	Phy. Chimie	Arts Plast.
D1.1 : Adapter des stratégies et des procédures d'écriture efficaces							
D1.1 : Ecrire : Prendre en compte les normes de l'écrit pour formuler, transcrire et réviser							
D1.1 : Comprendre et s'exprimer à l'oral : Participer à des échanges dans des situations diversifiées							
D1.1 : Comprendre et s'exprimer à l'oral : Maîtriser la structure, le sens et l'orthographe des mots							
D1.1 : Comprendre le fonctionnement de la langue : Consolider l'orthographe lexicale et grammaticale							
D1.2 : Ecouter et comprendre : Peut comprendre une intervention brève si elle est claire et simple.							
D1.2 : Réagir et dialoguer : Peut interagir dans des situations déjà connues en utilisant des mots et expressions simples et avec un débit lent.							
D1.3 : Expliquer le déroulement et le résultat produit par un algorithme simple.							
D1.3 : Calculer avec des nombres entiers et des nombres décimaux.							
D1.3 : Reasonner et modéliser							
D2 : Mobiliser et utiliser des outils numériques							
D2 : Utiliser le numérique pour la création d'image et pour s'informer, pour réaliser une production scientifique/une revue de projet							
D2 : Coopérer, travailler en équipe pour la réalisation de projets							
D3 : Comprendre et respecter les règles communes							
D3 : Adopter les fondements des règles de sécurité							
D4 : Pratiquer des démarches scientifiques et techniques							
D4 : Extraire, organiser les informations utiles et les transcrire dans un langage adapté.							
D5 : Contextualiser un document, un texte, une œuvre							
D5 : Mobiliser des outils numériques pour servir un projet de création.							

1.1.2 Les Enseignements Pratiques Interdisciplinaires (EPI)

Proposition de répartition des thématiques d'établissement concernant les E.P.I.

L'organisation des EPI est décidée en Conseil Pédagogique.

Ces thématiques sont basées sur les thématiques proposées par le décret du 19 mai 2015 qui a été partiellement modifié en 2017. Notamment sur les thématiques d'EPI qui ne sont plus imposées nationalement. La liste des EPI pour l'année scolaire peut être modifiée en début d'année 2023-2024 après les réunions de préparation de rentrée.

→4^{ème} (2 EPI)

- Comment fonctionne la justice ?
- Le complotisme

→3^{ème} (3 EPI)

- L'effet Matilda
- Le stage en entreprise en anglais
- Simone Veil

Organisation pédagogique des E.P.I.

Les EPI sont réalisés pendant les cours des disciplines concernées. Ils donnent lieu à une réalisation ou production que les élèves peuvent valoriser lors de l'oral du DNB en fin de la classe de 3^{ème}.

Afin de garder une trace de ces productions les élèves peuvent utiliser FOLIOS ou l'ENT pour exploiter plus tard ces documents.

Les EPI sont valorisés sur l'ENT du collège dans une rubrique spécifique afin de montrer aux parents et aux autres élèves les réalisations et productions.

Afin d'aider les professeurs qui arrivent dans l'établissement et les professeurs qui font passer l'oral du DNB, des fiches EPI sont rédigées. Elles précisent les contenus, les niveaux, les compétences développées, les réalisations et production, le poids pédagogique de chaque matière dans le projet ainsi que la partie financière...

Le collège Jean Gay a décidé que les Enseignements Pratiques Interdisciplinaires seraient organisés de manière à ce que chaque professeur apporte des éléments au projet en fonction de l'état d'avancement de la progression pédagogique de la classe. **Une concertation peut avoir lieu lors des conseils d'enseignements, des conseils pédagogiques ou des heures de concertation disciplinaires.** L'élève doit faire du lien entre les différentes disciplines afin de préparer la réalisation finale.

Les équipes pédagogiques détermineront s'il est nécessaire à certains moments de l'année, ou de manière plus régulière de consacrer quelques heures prises sur l'autonomie afin de mettre en place un co-enseignement.

- ➡ Une fiche EPI est rédigée et présentée en Conseil Pédagogique pour validation.
- ➡ Des temps banalisés peuvent être mis en place à différents moments de l'année afin d'organiser les projets.

Projets et thèmes des E.P.I.

Niveau	Projet (Titre EPI, Problématique)	Disciplines concernées	Type d'organisation	Parcours concernés	Réalisation/production finales
4ème	Comment fonctionne la justice ?	Physique SVT EMC	1 ^{er} semestre : Physique : 12h SVT : 3h 2 ^{ème} semestre : EMC : 7h	Parcours citoyen	Jeux de rôles « au tribunal » + diaporamas
	Le complotisme	EMC Anglais	2 ^{ème} semestre	Parcours Citoyen	
3ème	La place des femmes scientifiques, qu'est-ce que l'effet Matilda ?	Français Physique- Chimie	En fonction des classes sur l'année	PEAC Parcours citoyen	Présentation d'une femme concernée par l'effet Matilda.
	Simone Veil	Français Histoire	En semestre	Parcours citoyen	Visionnage du film
	Stage en entreprise	Hist-Géo-EMC Technologie Anglais	2 ^{ème} semestre	Parcours avenir	Travail sur la présentation du stage en lien avec le monde professionnel et en anglais.

1.3. Enseignements facultatifs

1.1.3 Les langues et cultures de l'Antiquité

Le collège Jean Gay a décidé de mettre en œuvre l'enseignement facultatif de Langues et Cultures de l'Antiquité (LCA) sur le cycle 4.

L'organisation décidée en conseil d'administration sera la suivante :

- 1 heure de latin par semaine sur un semestre pour tous les élèves de 5^{ème}
- 1 heure par semaine de latin en 4^{ème}
- 1 heure de grec et/ou 1 heure de latin par semaine de latin en 3^{ème}

Les élèves volontaires pourront choisir, en fin de 5^{ème}, de faire cet enseignement facultatif suite à l'initiation à la culture latine en classe de 5^{ème} pendant un semestre. Les élèves désirant commencer l'enseignement en 4^{ème} ou en 3^{ème} en auront la possibilité, mais il serait préférable que les élèves qui commencent le latin en 4^{ème} s'engagent jusqu'à la fin du cycle.

Cet enseignement est valorisé par une bonification de points pour l'obtention du DNB en fin de 3^{ème} (10 points si les objectifs sont atteints ou 20 points si les objectifs sont dépassés)

Les enseignements sont dispensés autour de thématiques définies par année de la manière suivante :

Niveau	Thématiques abordées	Modalités
5 ^{ème}	▶ Qui étaient les gaulois ? ▶ A quoi ressemblaient les monstres mythologiques ? ▶ Comment vivait-on à Pompéi ?	Culture latine Lectures, vocabulaire, traduction, travail en groupe, tableaux.
4 ^{ème}	▶ A quoi ressemblaient les enfers dans le monde gréco-romains ? ▶ A quoi les romains jouaient-ils ? ▶ Comment les esclaves étaient-ils traités à Rome ? comment se sont-ils révoltés ? ▶ Qui étaient les ennemis de Rome ?	Culture latine Lectures, vocabulaire, traduction, travail en groupe, tableaux. + option 2 ^{ème} heure : Approfondissement, grammaire et conjugaison
3 ^{ème}	▶ Merveilles du monde antique. ▶ La femme en Grèce antique, mythologie et réalité ▶ Educations : athénienne et spartiate ▶ Guerre d'Athènes ▶ Sciences grecques : le serment d'Hippocrate est-il toujours valable ? ▶ Quelle pitié pour les ATRIDES ? Théâtre – mythologie + Option 2^{ème} heure de latin : ▶ César était-il républicain ? ▶ Les empereurs étaient-ils des monstres ? ▶ En quoi l'architecture a-t-elle servi le pouvoir impérial ? ▶ Doit-on avoir pitié de Médée ?	Culture grecque Lectures, vocabulaire, travail en groupe, tableaux.

1.1.4 L'enseignement du chant-chorale

Cette année, exceptionnellement cet enseignement n'est pas proposé.

1.1.5 L'enseignement optionnel de Français et Culture Antique (FCA)

Le collège de Verfeil propose depuis la rentrée 2022, une option facultative de français par les langues anciennes (latin et grec) pour les élèves de 6°.

L'objectif est d'éclairer les subtilités orthographiques et grammaticales de la langue française en montrant des faits de langue antique.

Concrètement :

- VINGT s'écrit GT car il vient du latin VIGINTI.
- CORPS et TEMPS prennent toujours un S car ils viennent du latin CORPUS et TEMPUS.

Le projet est prévu pour 1 groupe de 25 élèves, 2 heures par semaine. Il s'agit d'une OPTION : c'est-à-dire que les familles peuvent le choisir pour leur enfant, ou pas.

Thématiques abordées en classe :

- Mythologie et culture : Création du monde, de l'homme, de la femme
- Alliances et oppositions entre les hommes et les dieux
- Malédiction et pratiques magiques
- Vocabulaire : racines latines, nombres, préfixes principaux
- Lecture oralisée

L'enseignement facultatif de Français et Culture Antique (FCA) procure aux élèves qui le choisissent des outils historiques et linguistiques pour aborder de manière plus réfléchie la formation et la structure du français, tout en leur offrant des éléments de culture et de civilisation antiques. Il ne consiste pas en l'introduction précoce d'un enseignement des langues anciennes. Toutefois, il fait prendre conscience aux élèves que le latin, omniprésent en français – à hauteur de 80% du lexique –, montre souvent la voie vers notre langue et de nombreuses autres, dans les domaines de la morphologie, de la syntaxe et du vocabulaire. Cet enseignement entend, en développant une perspective originale et attrayante, répondre à des besoins linguistiques et culturels des élèves qui souhaitent renforcer et enrichir leur connaissance et leur usage de la langue française.

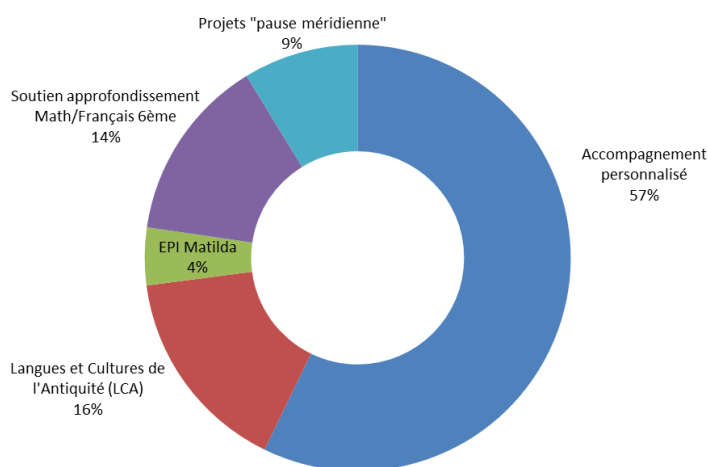
Cet enseignement facultatif s'inscrit dans la continuité de l'enseignement du français dispensé au cycle 3 et prépare celui du cycle 4. Il vise, par le relais du latin, du grec et des cultures antiques, entendus comme matrices structurelles de la langue et de la culture françaises, à assurer la maîtrise et l'enrichissement du lexique, la consolidation des acquis grammaticaux et orthographiques, et le développement de la culture. Il incite les élèves à poursuivre leur initiation à l'espace de pensée antique en suivant, à partir de la classe de cinquième, l'enseignement facultatif de Langues et Cultures de l'Antiquité.

1.4. Répartition de la dotation complémentaire d'autonomie

La dotation complémentaire d'autonomie est de 3 heures par division en 2022-2023.

Pour 18 divisions, la dotation complémentaire d'autonomie du collège Jean Gay est de 54 heures. La répartition des heures proposée en Conseil Pédagogique et validée en Conseil d'Administration est la suivante :

Type d'enseignement	Nb d'heures
Accompagnement personnalisé	32,75
Langues et Cultures de l'Antiquité (LCA)	9
EPI Matilda	2,5
Soutien approfondissement Math/Français 6ème	8
Projets "pause méridienne"	5
Total	57,25



Il reste donc 3 heures qui seront consacrées à la transformation en Heures Supplémentaires Effectives (HSE) afin de rémunérer les professeurs qui réalisent des actions éducatives dans l'année scolaire.

2. Langues vivantes proposées

2.1. La Langue vivante 1 – LV1 : Anglais

Tous les élèves du collège font LV1 anglais car cette langue est pratiquée depuis le début du cycle 2 dans les écoles primaires du secteur dépendant du collège Jean Gay. Cette année, nous proposons un dédoublement en accompagnement personnalisé en classe de 6^{ème} et de 5^{ème} une semaine sur deux.

2.2. La langue vivante 2 – LV2 : Espagnol

Le collège Jean Gay propose une seule langue vivante 2 : l'espagnol, enseignement en 5^{ème} à raison de 2h30 hebdomadaire. Il est prévu un dédoublement en classe de 5^{ème} pour une heure quinzaine afin de travailler l'oral en demi-effectif. Cette action se fait dans le cadre de l'accompagnement personnalisé et est financé sur l'enveloppe de l'autonomie de l'établissement.

3. Les heures et projets transdisciplinaires

3.1. Les heures de vie de classe

Les heures de vie de classe sont au minimum de 10 par an et par classe. Ces heures sont animées par les professeurs principaux (mais éventuellement par la CPE, la Direction, personnels du pôle santé social ou un autre enseignant de la classe). Elles peuvent donner lieu à :

- Distribution de documents administratifs, points sur le fonctionnement de la classe.
- Préparation des conseils de classe et bilan après les conseils
- Préparation du parcours Avenir et notamment l'orientation post 3^{ème}

Les heures de vie de classe sont identifiées sur l'emploi du temps des élèves et des professeurs. Elles sont programmées à raison d'une semaine sur deux par défaut sur une séquence d'une heure (soit 18 séances possibles). Le professeur principal informe les élèves et la vie scolaire des séances maintenues et annulées en le

faisant noter sur le carnet de liaison. Les professeurs doivent saisir les élèves qu'ils souhaitent voir lors de l'heure de vie de classe sur PRONOTE.

3.2. L'enseignement Moral et Civique

L'Enseignement Moral et Civique est enseigné de manière transdisciplinaire. Un programme spécifique existe sur les cycles 3 et 4.

L'Enseignement Moral et Civique a une continuité dans les programmes du lycée. Il participe à la mise en œuvre du parcours citoyen.

3.3. L'Education aux Médias et à l'Information

L'Education aux Médias et à l'Information est l'affaire de tous les professeurs. Les compétences sont détaillées dans la dernière partie des programmes du cycle 4.

Les programmes disciplinaires du cycle 4 indiquent les tâches qui peuvent être réalisées dans ce cadre.

L'E.M.I. participe à la validation des domaines du socle. Plusieurs professeurs sont amenés à valider ses compétences.

3.4. L'information documentaire en 6^{ème} (Info. Doc.)

Le collège Jean Gay souhaite maintenir le fonctionnement de l'information documentaire (ex I.R.D.) réalisée par la Professeur-documentaliste pour tous les élèves de 6^{ème}.

A raison de 18 heures par an les élèves sont au CDI en demi-classe pour les 4 classes de 6^{ème} avec la Professeure-documentaliste afin de comprendre le fonctionnement du CDI, d'être formés à la recherche documentaire, de développer leur esprit critique, d'acquérir une culture artistique et littéraire, de lire, d'être éduqués aux médias et à l'information, etc.

Ces heures sont placées en parallèle des heures de permanence des élèves et sont donc hors du calcul des 26 heures de cours hebdomadaires maximum. Elles feront toutefois l'objet d'un enseignement annuel obligatoire et seront donc décomptées comme des heures de cours pour la professeure documentaliste. Chaque heure d'enseignement sera donc décomptée pour deux heures. (Conformément au décret n°2014-940 du 20 août 2014)

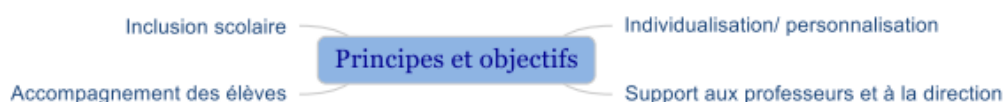
La professeure-documentaliste prend donc en alternance une semaine sur deux la moitié de la classe au CDI pour réaliser le projet lié à l'information documentaire qui est annexé au projet documentaire de l'établissement et dont le bilan est fait annuellement dans le compte-rendu annuel du fonctionnement pédagogique.

3.5. Le Groupe de Prévention du Décrochage Scolaire (GPDS)

Depuis l'année scolaire 2020-2021, le collège Jean Gay a mis en place un Groupe de Prévention du Décrochage Scolaire. L'objectif principal est de lutter contre la marginalisation scolaire et sociale (décrochage scolaire, lutte contre l'absentéisme,...).

Une réunion a lieu par quinzaine en alternance avec la cellule de veille et de prévention.

Les principes et les objectifs sont les suivants :



Un enseignant fait partie de l'équipe constituée du Principal, de l'infirmière scolaire et de la Conseillère Principale d'Education (CPE). Une Indemnité de Mission Particulière (IMP) au taux 3, permet de rémunérer le professeur pour accompagner les élèves décrocheurs ou en situation de décrochage.

Les moyens d'actions sont les suivants :

Entretiens individuels ou collectifs, mise en place d'un PPRE en concertation avec l'équipe pédagogique, sorties scolaires spécifiques et thématiques, actions éducatives, projets pédagogiques adaptés aux élèves, lien avec la famille, organisation du travail en classe et à la maison, les devoirs, l'outil informatique... pour chaque élève, une réponse adaptée est réfléchie lors de la réunion du GPDS.

3.6. Le dispositif « silence on lit »

Depuis la rentrée 2019, il est proposé 10 minutes de lecture à tous les élèves du collège. Ce dispositif s'inscrit dans le cadre du projet national « silence on lit » issu de l'arrêté du 17 juillet 2018 concernant la modification des programmes des cycles 2, 3 et 4.

Depuis le départ, le dispositif est placé sur un horaire qui change chaque semaine tout au long de l'année. Cela permet de ne pas impacter toujours les mêmes professeurs et permet aussi d'impliquer l'ensemble de l'équipe pédagogique.

Le ¼ d'heure lecture est placé en début de séance pour permettre un retour au calme et un moment d'attention pour que le cours se passe dans de meilleures conditions.

Il est rappelé que ce dispositif est un projet pédagogique de l'établissement et que tous les personnels doivent le mettre en œuvre. Les professeurs d'EPS se mettent généralement dans le hall ou dans les couloirs du rez-de-jardin.

De nombreux livres sont à disposition dans le hall devant la vie scolaire pour les élèves qui n'auraient pas apporté leur livre. Ce bac à livre est alimenté par les élèves eux-mêmes par des dons réguliers. Certains professeurs proposent des livres dans leurs salles de classe.

3.7. Le dispositif « dys »

Pour les élèves de 6èmes ayant des besoins éducatifs particuliers avec un PPS (Projet Personnalisé de Scolarisation) ou un PAP (Plan d'Accompagnement Personnalisé), le collège propose une heure par semaine d'encadrement avec un petit groupe de 8 élèves maximum sur un créneau horaire commun à tous les élèves de 6^{ème}. Si le groupe devait avoir plus de 8 élèves, le groupe serait scindé en deux et aurait une intervention une semaine sur deux.

Les objectifs sont essentiellement méthodologiques :

- Savoir s'organiser
- Savoir apprendre une leçon dans les différentes matières
- Comprendre différents types de consignes
- Repérer les indicateurs importants sur différents supports (textes, photos, schémas)
- Ordonner le calcul et le raisonnement
- Apprendre à faire des cartes mentales simples
- Comprendre les principaux mécanismes de la langue anglaise

En support de méthodologie, l'enseignante revoit les contenus d'enseignement avec les élèves du groupe « Dys ».

Le repérage est fait en début d'année par les enseignants du primaire, les parents et le chef d'établissement. Il se peut qu'en cours d'année, un élève soit intégré au groupe en fonction des besoins. La professeure en charge de l'heure « dys » et la direction s'appuient sur les PPRE passerelles fait en CM2, les préconisations du médecin scolaire, les PAP et les bilans orthophoniques donnés par les parents.

Concernant le suivi, il y a une communication régulière par Pronote, sur rendez-vous, ou par téléphone avec les parents d'élèves, les élèves. Un lien continu se fait avec les enseignants des élèves afin d'identifier les besoins individuels et être dans le même temps des apprentissages qu'en classe.

Un tableau de suivi est réalisé par l'enseignante afin de repérer les problématiques principales de chaque élève, les actions mises en place pour chaque élève, le bilan périodique (tous les 3 mois) et ajuster les besoins.

Cette année avec le PACTE enseignant, nous allons proposer 3 personnes ressources pour accompagner les élèves à besoin éducatif particulier et notamment en rajoutant un accompagnement en classe de 5^{ème}.

3.8. La labélisation E3D : Etablissement en Démarche globale de Développement Durable

Le collège est labélisé E3D depuis 2019. Il a obtenu le niveau 2 sur une échelle de 3 en septembre 2020 pour une durée de 3 ans. Un enseignant référent est nommé afin de coordonner à partir d'une lettre de mission annuelle, les actions dans le cadre de la démarche de développement durable dans l'ensemble de l'établissement.

De nombreuses actions pédagogiques et éducatives sont mises en place dans le cadre de l'E3D :

- Temps écologie plusieurs fois dans l'année afin d'échanger avec les élèves sur ces thématiques
- Actions sur le collège (communications, réflexion sur le bien-être des élèves et des personnels, recyclage des déchets, achats de matériels, etc.)
- Jardin potager
- Actions de solidarité
- Sensibilisation au gaspillage alimentaire au restaurant scolaire avec la gestion de la nouvelle table de tri
- Eco-délégués dans chaque classe
- Sorties pédagogiques sur la thématique des déchets, un lien avec les écoles primaires sera mis en place.

Dorénavant le comité de pilotage E3D est intégré au nouveau Comité d'Education à la Santé, la Citoyenneté et à l'Environnement (CESCE). Il se réunit au moins deux fois par an afin d'établir les projets de l'année et faire le bilan des projets de l'année passée.

Une rubrique sur l'ENT du collège est dédiée et permet de valoriser les actions.

3.9. Le dispositif « devoirs faits »

Depuis la rentrée 2017, il existe au niveau national le dispositif « devoirs faits » qui permet aux élèves volontaires ou repérés, d'avoir un accompagnement avec un adulte du collège (professeur, assistant d'éducation ou service civique) entre 1 et 3 heures par semaine en fonction des disponibilités des élèves.

Cette année, devoirs fait sera imposé aux élèves de 6^{ème} pour deux heures par semaine. Les autres niveaux vont continuer à bénéficier d'une heure de devoirs faits par semaine.

Le travail porte sur la méthodologie, l'organisation, l'aide aux devoirs, récitation de leçons, etc. Il ne s'agit pas de faire du soutien scolaire.

Pour l'année scolaire 2023/2024, les heures du dispositif seront placées dès le départ de l'année pour un début d'accompagnement fin septembre/début octobre après validation par les parents de leur inscription. **Nous maintenons une heure par semaine de devoirs faits en distanciel pour quelques élèves qui désirent travailler depuis chez eux le soir avec un professeur.**

Les groupes constitués seront au maximum de 10 élèves afin de permettre un accompagnement de qualité. Il sera proposé le temps de la pause méridienne un accès sans inscription aux élèves volontaires pour un accompagnement ponctuel avec un professeur ou un autre personnel (service civique ou assistant d'éducation).

Le rectorat finance une Indemnité de Mission Particulière à hauteur de 0,25 IMP pour la coordination du dispositif. Cette indemnité peut être attribuée à un CPE ou à un professeur.

3.10. Développement des compétences d'oral

Depuis la rentrée 2022 le collège a décidé de mettre en place une programmation d'oral sur les quatre niveaux du collège. Le sujet traité lors des oraux ne sera pas disciplinaires, les élèves pourront parler d'eux, s'approprier un sujet qu'ils apprécient, parler d'une expérience personnelle. Ils devront travailler sur l'argumentation.

Après choix du sujet, il y aura la possibilité de le travailler en étude dirigée. Les professeurs ont décidé que le seul support pour les élèves lors de l'oral sera une fiche avec des mots clés seulement (pas de phrase). Il n'y aura pas de support numérique. Ils peuvent apporter un objet éventuellement. Le jury sera composé de deux personnes (professeurs, AESH, AED, personnels administratifs, de santé ou de vie scolaire)

Ces oraux se passeront sur le temps scolaire dans la semaine et les élèves seront sortis de cours seulement le temps de leur oral. Les personnels qui participent aux jurys sont libérés de leurs missions habituelles pendant ce temps-là.

Compétences évaluées du socle commun de connaissance et de compétences :

- D1.1 - Parler en prenant en compte son auditoire (cycle 3) ou D1.1 - S'exprimer de façon maîtrisée en s'adressant à un auditoire (cycle4)
- D1.1 - Participer de façon constructive à des échanges oraux
- D3 – Argumenter

Organisation des oraux :

	6 ^{ème}	5 ^{ème}	4 ^{ème}	3 ^{ème}
Thème	Libre	Libre	Libre	Stage en entreprise
Temps de l'oral de l'élève	3 minutes	4 minutes	5 minutes	6 minutes
Temps d'échange avec le jury	5 minutes.	5 minutes	5 minutes.	5 minutes
Période de l'oral	Avril 2024	Avril 2024	Avril 2024	Février/Mars 2023

3.11. Les études dirigées

Depuis la rentrée 2021, le collège a rajouté à l'emploi du temps des élèves de toutes les classes, une heure d'étude dirigée. L'étude est un moment privilégié que les assistants d'éducation passent avec les élèves des classes dont ils ont la charge tout au long de l'année.

Durant cette étude il sera possible de proposer aux élèves :

- Des travaux en binôme et de groupes
- De l'aide aux devoirs pour les élèves qui en manifestent le besoin
- De l'aide à l'organisation personnelle et à la vie dans le collège
- Des révisions de contrôle, des entraînements à l'oral
- Des petites évaluations que pourraient donner les enseignants.

C'est aussi l'occasion de faire le point sur les billets du carnet à récupérer, de parler avec eux lorsqu'il y a des conflits ou des tensions ou même de faire intervenir une personne extérieure qui a besoin de voir la classe (principal, professeur principal, Psy-EN, CPE, intervenants associatifs etc...).

3.12. Projet UNPLUGGED

Depuis la rentrée 2021, le collège propose cette action pilotée par Unplugged est un programme de prévention des conduites addictives en milieu scolaire, mettant particulièrement l'accent sur l'alcool, le tabac et le cannabis, avec une ouverture sur les conduites addictives liées aux écrans et aux jeux vidéo. Ce programme est destiné aux collégiens (6^e, 5^e). Il comprend 13 séances interactives d'une heure en classe, menées par des enseignants formés qui travaillent – au moins la première année – en co-animation avec des professionnels de la prévention, également formés.

Unplugged est utile au-delà de la prévention des addictions car il contribue à l'amélioration du climat scolaire. Les séances permettent aux élèves de développer la confiance en soi, l'expression de soi et le respect des autres, mais aussi des habiletés interpersonnelles de communication, d'affirmation et de conciliation. Le programme les invite à décrypter les attitudes positives et négatives à l'égard des produits, les influences et les attentes du groupe, les croyances sur les produits et leurs effets, tout en exerçant leur esprit critique.

Cette année, dans le cadre du pacte enseignant, deux enseignants vont rejoindre le dispositif qui sera placé le lundi matin. Chaque professeur va prendre en charge deux classes en co-animation avec l'infirmière scolaire et l'intervenant d'ARPADE.

3.13. Charte du travail personnel des élèves

Classes de 6^{ème}

Elèves	Professeurs
Chaque leçon doit être étudiée. Avant chaque séance, les élèves doivent revoir le cours précédent afin de se remémorer les notions étudiées. Ils peuvent demander à leurs parents de réciter ou parler de leurs cours. Les élèves ayant des dispositifs de type PAP, PPRE ou PPS peuvent utiliser des livres audio pour étudier les œuvres données en français. Les élèves ayant des PAP, PPRE ou PPS peuvent avoir moins de travail à faire en fonction des aménagements prévus. Ils doivent au moins essayer de le faire et l'enseignant doit pouvoir le constater. Les élèves consacrent environ 30 minutes chaque soir au travail personnel au domicile. Les élèves sont accompagnés en étude dirigée et en devoirs faits pour leur travail personnel et doivent amener les cahiers et livres nécessaires pour s'avancer.	Les professeurs ne donnent pas de travail écrit à faire jusqu'aux vacances de Toussaint. Le professeur note au tableau les devoirs à faire pour faciliter la retranscription sur l'agenda papier. Les professeurs notent sur PRONOTE les devoirs à faire qui ont été donnés en fin de séance aux élèves. Après la Toussaint, les professeurs peuvent demander aux élèves un travail écrit. Il faut préciser le type de travail (correction, entraînement, production, ...) et le temps moyen à y consacrer en l'indiquant dans le cahier de texte de PRONOTE. Le travail demandé doit être vérifié et corrigé. Par rapport aux élèves à besoins éducatifs particuliers, le professeur doit être bienveillant et doit valoriser les réussites dans le travail personnel de l'élève.

Classes de 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème}

Elèves	Professeurs
Les élèves ayant des PAP, PPRE ou PPS peuvent avoir moins de travail à faire en fonction des aménagements prévus. Ils doivent au moins montrer qu'ils ont essayé de faire le travail demandé. Les élèves consacrent environ 1h chaque soir au travail personnel au domicile.	Les professeurs évitent de donner du travail d'un jour pour le lendemain (dans la mesure du possible)

Pour tous les niveaux :

- ☐ Les élèves préparent le sac de cours avec tout le matériel nécessaire pour le lendemain
- ☐ Les élèves doivent écrire sur l'agenda papier les devoirs à faire
- ☐ Les élèves s'organisent pour avoir des temps de lecture des œuvres étudiées en français.
- ☐ Les élèves s'organisent et anticipent le travail à faire dans la semaine en équilibrant les temps de travail entre le collège (étude dirigée, étude régulière, devoirs faits, ...) et le domicile.
- ☐ Les professeurs programment sur PRONOTE, s'ils le souhaitent, les évaluations pour une meilleure visibilité pour les parents, les élèves et les autres professeurs.
- ☐ Les élèves n'oublient pas de prendre un livre pour le dispositif « silence on lit »
- ☐ Lorsque les élèves sont absents, ils doivent par tous moyens récupérer le contenu des séances.

4. Les parcours éducatifs

Les différentes actions pédagogiques et interventions auprès des élèves participent à la mise en œuvre des différents parcours. Les élèves doivent tout au long de leur scolarité faire du lien entre enseignements, activités périscolaires et extra-scolaires. Il existe 4 parcours de l'école primaire au lycée. Ils peuvent faire l'objet du choix des élèves pour l'oral du DNB en fin de 3^{ème}. Les élèves du collège Jean Gay pourront suivre et garder des traces de leurs parcours avec l'application **FOLIOS** ou sur l'ENT.



4.1. Information aux familles

Une inscription est faite dans le bilan périodique chaque semestre afin d'informer les familles de l'évolution des actions dans le cadre des 4 parcours éducatifs. Les professeurs mentionnent dans PRONOTE les actions dans le cadre de leurs enseignements dans leur classe et la direction se charge de saisir les actions qui sont pour l'ensemble d'un niveau ou du collège.

4.2. Le parcours éducatif s'inscrit dans un curriculum.

À l'école, au collège ou au lycée, **la démarche curriculaire prend appui sur les programmes et sur les différents dispositifs pédagogiques** mis en place (accompagnement personnalisé, enseignements d'exploration, périodes de formation en milieu professionnel, etc.) Au collège, le socle commun de connaissances, de compétences et de culture constitue en outre un cadre de référence primordial pour la mise en œuvre des parcours.

La notion de parcours éducatif intègre ainsi l'idée d'une **acquisition progressive de connaissances et de compétences qui s'accumulent tout au long du cheminement de l'élève**, un cheminement dont le principal moteur doit être l'élève lui-même. Son accompagnement par toute l'équipe pédagogique doit lui permettre à la fois de **structurer ses acquis et de s'approprier son propre parcours**. Cette appropriation pourra ainsi contribuer à donner au parcours sa dimension individuelle.

4.3. Parcours avenir

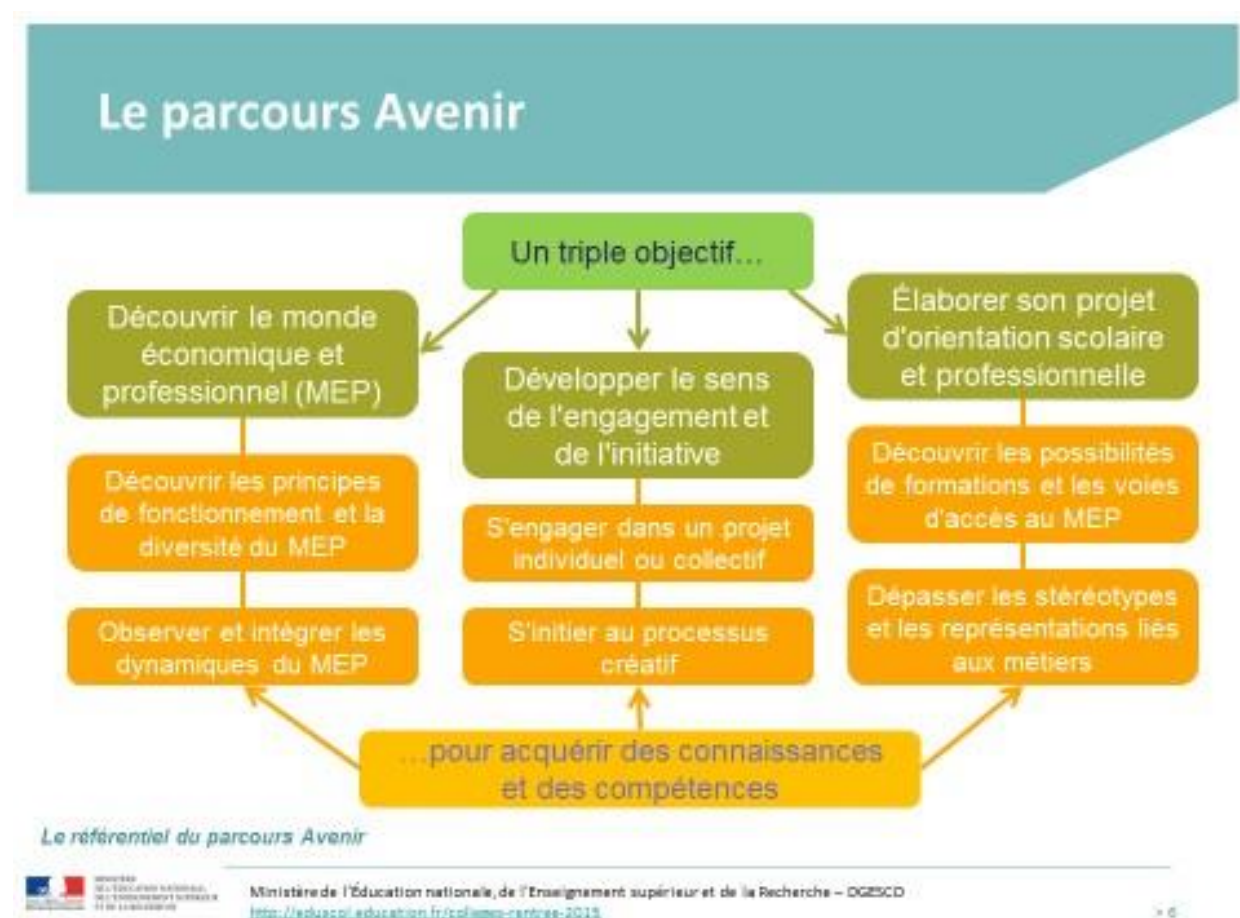
Texte officiel :

- Arrêté du 1er juillet 2015:
<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000030852189&dateTexte=&categorieLien=id>

Ressources :

- EDUSCOL : <https://eduscol.education.fr/cid54908/ressources-pour-parcours-avenir.html>

De la 6ème à la Terminale, le parcours Avenir permet à chaque élève de construire progressivement son orientation et de découvrir le monde économique et professionnel.



Travail sur 4 axes :

- La connaissance de soi
- La connaissance des parcours de formation
- La connaissance des métiers
- La mise en adéquation des résultats scolaires avec le choix d'orientation formulé par l'élève.

4.4. Parcours d'éducation artistique et culturel (PEAC)

Textes officiels :

- Arrêté du 1er juillet 2015 relatif au parcours d'éducation artistique et culturelle (JO du 7 juillet 2015)
- Le parcours d'éducation artistique et culturelle (circulaire interministérielle n° 2013-073 du 9 mai 2013)

Ressources :

- <https://disciplines.ac-toulouse.fr/education-musicale/parcours-d-eac>
- <https://eduscol.education.fr/cid74945/le-parcours-education-artistique-culturelle.html>

De l'école au lycée, le parcours d'éducation artistique et culturelle a pour ambition de favoriser l'égal accès de tous les élèves à l'art à travers l'acquisition d'une culture artistique personnelle. Des objectifs de formation et les repères de progression à la mise en œuvre de ce parcours sont fixés.

4.5. Parcours Educatif de Santé

Texte officiel :

- circulaire n°2016-008 du 28/01/2016 : http://circulaires.legifrance.gouv.fr/pdf/2016/02/cir_40508.pdf

Ressources :

- EDUSCOL : <https://eduscol.education.fr/cid105644/le-parcours-educatif-sante.html>

De la maternelle au lycée, le parcours éducatif de santé permet de structurer la présentation des dispositifs qui concernent à la fois la protection de la santé des élèves, les activités éducatives liées à la prévention des conduites à risques et les activités pédagogiques mises en place dans les enseignements en référence aux programmes scolaires.

4.6. Parcours citoyen

Textes officiels :

- Circulaire n° 2016-092 du 20-6-2016 relative au parcours citoyen de l'élève : http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=103533

Ressources :

- EDUSCOL : <https://eduscol.education.fr/cid107463/le-parcours-citoyen-eleve.html>

De l'école au lycée, le parcours citoyen vise à la construction, par l'élève, d'un jugement moral et civique, à l'acquisition d'un esprit critique et d'une culture de l'engagement.

5. Les attestations et diplômes

5.1. Le Diplôme National du Brevet (DNB)

Le DNB est validé en fonction des évaluations de compétences du socle commun et sur les 5 épreuves terminales écrites et orales :

- Epreuve 1 : **Français** (3h)
- Epreuve 2 : **Mathématiques** (2 h)
- Epreuve 3 : **Histoire-Géographie-Enseignement Moral et Civique** (2 h)
- Epreuve 4 : **Sciences** (1h) : 2 matières tirées au sort parmi SVT, Technologie et Physique-Chimie → tirage au sort deux mois avant l'épreuve.
- Epreuve 5 : **Oral** (15 minutes) sur les EPI et/ou les parcours (5 minutes d'exposé et 10 minutes d'entretien)

Le Collège Jean Gay met en place **une fois par an** en 3^{ème} un examen blanc afin que les élèves puissent se mettre en conditions réelles d'examen.

Il est aussi proposé **un examen blanc sur l'oral d'EPI et des parcours**, afin d'évaluer les prestations orales face à un jury de professeurs en conditions réelles.

Un oral d'entraînement sur le stage en entreprise est proposé, l'évaluation se fait par compétences et non par notes. L'objectif est de travailler avec les élèves les compétences de l'oral et les compétences de l'écrit de type rapport.

5.2. Le Certificat de Formation Générale (CFG)

Le Collège peut proposer aux élèves de présenter le Certificat de Formation Générale (CFG) qui est en priorité proposé aux élèves de SEGPA. Il permet d'attester un niveau de formation par la validation du cycle 3 du socle commun de connaissance et de compétence et un oral en fin d'année de 3^{ème} qui porte sur un dossier lié aux parcours avenir. Le collège propose aux élèves présentant des difficultés en 3^{ème} générale de préparer cet examen.

5.3. Certification PIX : Compétences numériques des élèves

PIX permet d'évaluer en ligne les compétences numériques des élèves. La plateforme détermine s'ils maîtrisent les savoirs faire définis par le cadre de référence des compétences numériques (CRCN). PIX délivre à ses usagers une certification de leur niveau de compétence. Il y a une évaluation certificative en 3^{ème} et en terminale.

Tout au long du cycle 4 (entre la 5^{ème} et la 3^{ème}) tous les professeurs participent à la formation pour faire acquérir aux élèves cette certification. La plateforme PIX est accessible par l'intermédiaire de l'ENT. Les professeurs proposent des parcours d'entraînement qui permettent de mesurer les compétences des élèves sur 8 niveaux et 5 domaines :

- Informations et données
- Communication et collaboration
- Création de contenu
- Protection et sécurité
- Environnement numérique

5.4. Test de positionnement Ev@lang pour les élèves de 3^{ème}

Depuis l'année scolaire 2021/2022, les élèves de 3^{ème} passent au cours du 2^{ème} semestre un test de positionnement en LV1 anglais.

Ev@lang collège est un test de positionnement en anglais 100 % en ligne, conçu par France Éducation International (FEI), organisme expert en matière de certification linguistique et opérateur public sous tutelle du ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports.

Il est composé de questions à choix multiples : un support, une seule question par support et 4 choix de réponse dont une seule bonne réponse. Il est entièrement en anglais : supports de compréhension, questions, choix de réponses et consignes.

Ce test adaptatif a une durée variable en fonction du niveau de compétence de l'élève (30 minutes en moyenne).

Les différentes épreuves du test permettent de positionner les élèves du niveau A1 au niveau B1+ du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) en compréhension de l'oral et en compréhension de l'écrit. Les connaissances linguistiques des élèves sont également testées : grammaire et lexique.

À l'issue du test, une fiche de résultats faisant apparaître un niveau global et un niveau de maîtrise sur l'échelle du CECRL, par activité langagière et en grammaire et lexique, est délivrée à chaque élève.

L'enjeu de cette reconnaissance du niveau des élèves est multiple :

- les encourager et leur permettre de progresser ;
- proposer un outil de pilotage national et académique de la discipline ;
- permettre aux équipes pédagogiques de disposer d'outils de suivi des apprentissages.

5.5. L'Attestation Scolaire de Sécurité Routière (ASSR)

Pour l'ASSR 1 : Une préparation est proposée lors de la semaine des parcours avec un entraînement par l'intermédiaire de la plateforme nationale en ligne : <http://preparer-assr.education-securite-routiere.fr/>. Le

département de la Haute-Garonne distribue gratuitement à tous les élèves de 5^{ème} un code Rousseau leur permettant de commencer la préparation de manière autonome.

Pour l'ASSR 2 : Le collège met à disposition sur son site internet des ressources à consulter tout au long de l'année afin que les élèves se préparent à passer l'examen écrit en fin d'année de 3^{ème}. Le Professeur principal se charge dans l'année de rappeler et de présenter l'espace dédié à cet effet sur l'ENT. Une intervention lors de la semaine des parcours avec la prévention routière peut être proposée en fonction des possibilités des bénévoles.

Depuis l'année scolaire 2021-2022, la passation se fait en ligne sur une application dédiée qui permet la correction automatique.

5.6. L'attestation de Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (PSC1)

Cette formation sera proposée à tous les élèves de 4^{ème}. Elle se déroule sur 9 heures (3 fois 3 heures d'intervention sur les heures de cours). Elle est réalisée par des personnels de l'établissement qui sont moniteurs PSC1 (professeurs et infirmière scolaire).

En fonction des possibilités, il pourra être proposé une formation aux Gestes Qui Sauvent (GQS) à d'autres élèves des autres niveaux.

6. L'organisation de l'année en semestre

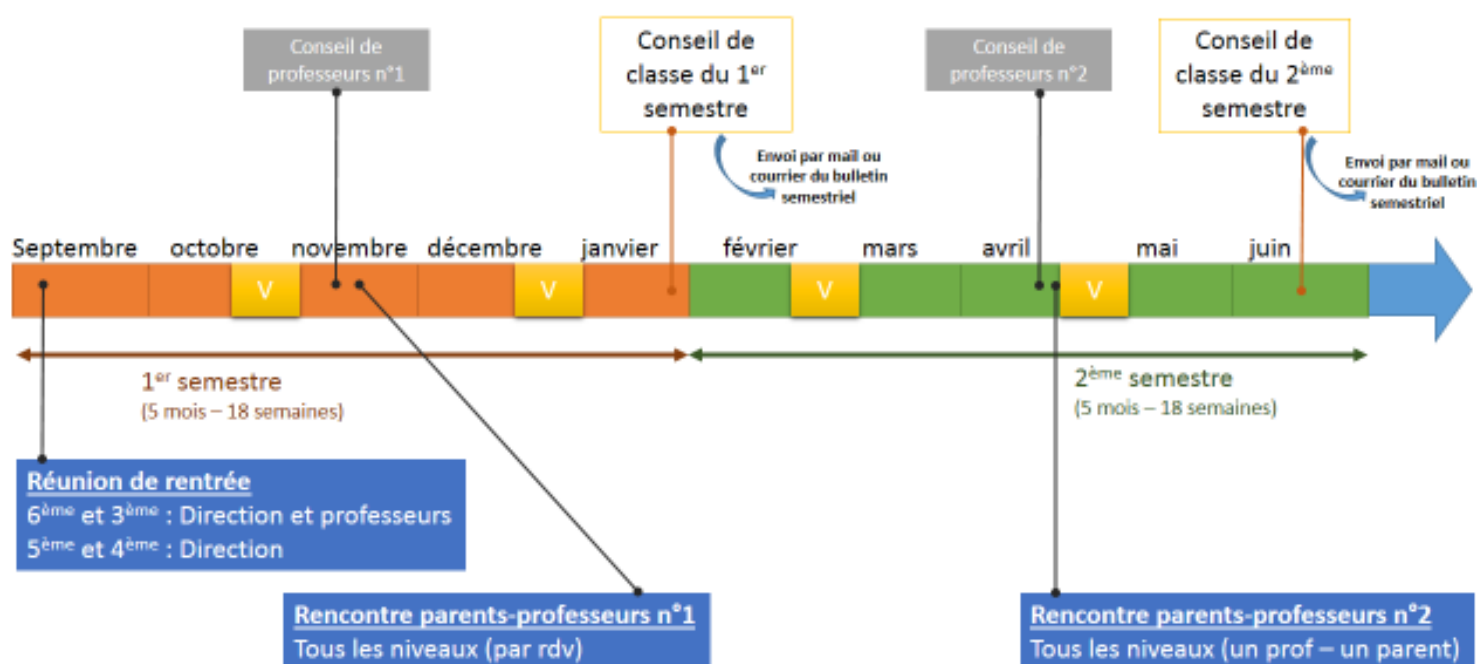
6.1. Les objectifs

L'objectif premier du découpage en semestre est de ralentir le rythme du collège (2 périodes de 18 semaines au lieu de 3 de 12 semaines)

Cette organisation permet de placer 4 moments dans l'année où l'équipe pédagogique fait le point sur les élèves au lieu de 3 auparavant.

D'un point de vue pédagogique, les enseignants qui ont une heure ou une heure et demie dans la semaine avec les élèves peuvent faire davantage d'évaluations sur la période et donc la moyenne de la matière correspond mieux au niveau d'acquisition de l'élève.

6.2. Le découpage de l'année



6.3. L'organisation de la pause méridienne

Afin de respecter le temps de pause légal de 1h30 pour tous les élèves pour le repas, il n'y a aucun cours de placé depuis la rentrée 2021/2022 de 13h à 14h.

Les élèves pourront prendre leur repas entre 12h et 13h en fonction de la fin des cours de la matinée. Une répartition égale du service de restauration sera mise en place (8 ou 9 classes par demi-service) afin de fluidifier le passage au restaurant scolaire.

De 13h à 14h seront placés des activités éducatives, sportives et culturelles pour développer l'engagement et le vivre ensemble pour les élèves. Des activités seront mises en place dans le cadre :

- De l'Association Sportive (mardi et jeudi)
- Du foyer des élèves avec des assistants d'éducation, service civique ou intervenant extérieur
- Des activités proposées par des professeurs et rémunérées en HSE en fonction des projets déposés en début d'année.

Il sera proposé sur un midi en début d'année une présentation dans la cour de toutes les activités où les élèves pourront s'inscrire. Ces activités seront valorisées dans le cadre des parcours et pourront faire l'objet de l'oral du DNB en 3^{ème}. Toutes ces activités sont inscrites dans l'emploi du temps sur PRONOTE pour donner de la visibilité aux parents d'élèves et une meilleure gestion pour la vie scolaire du déplacement des élèves.

7. Evaluations par compétences

Depuis plusieurs années, le collège Jean Gay a décidé de n'évaluer les élèves de sixièmes que par compétences afin de maintenir une continuité dans l'évaluation au cours du cycle 3 qui va du CM1 à la fin de la sixième et de limiter les difficultés éventuelles d'adaptation des nouveaux élèves de sixième.

Les compétences seront évaluées selon l'échelle définie pour le DNB :

- Acquisition insuffisante
- Acquisition fragile
- Acquisition satisfaisante
- Très bonne acquisition

Les autres niveaux du cycle 4 sont évalués par les notes et les compétences. Un nouveau référentiel de compétences dans PRONOTE entre en vigueur à la rentrée pour simplifier la lecture des évaluations pour les parents et les élèves.

Un bilan périodique semestriel présente à la fois les évaluations de compétences et les notes (cycle 4) avec un positionnement par matière par rapport aux éléments du programme travaillés pendant le semestre.

HIST.GEO.EMC Mme JARDI	- EMC: Être citoyen en France et en Europe. - EMC: La France, une République démocratique. - Histoire La France dans la Seconde Guerre mondiale (1940-1944). - Histoire: Civils et militaires dans la Première Guerre mondiale. - Histoire L'Europe entre démocraties et régimes totalitaires. - La seconde guerre mondiale, une guerre d'anéantissement.			19,16	14,43	Excellent sem intérêt pour la
ANGLAIS LV1 M. ALBERT	- Comprendre les points essentiels d'un message - connaître les consignes de classe - Ecole et société - Être capable de se présenter. - Expression du temps - Le réchauffement climatique (bilan / causes / conséquences / solutions possibles) - Rédiger un texte court et construit sur un sujet connu			18,63	14,96	Très bon trav; ngoureuse en
ESPAGNOL LV2 Mme RUIZ	- Comprendre une intervention brève - Ecrire un texte court et articulé simplement - Mobiliser à bon escient ses connaissances lexicales, culturelles, grammaticales pour produire un texte oral sur des sujets variés. - Communiquer de façon simple - Communiquer, de façon simple, avec l'aide de l'interlocuteur		4	19,94	17,28	Semestre très toujours prêt à interventions
PHYSIQUE-CHIMIE Mme LIMBERT	- la matière: univers, atomes et ions - masse volumique - tests de reconnaissance - transformations chimiques - La matière dans l'univers - la corrosion du fer - l'attaque du fer par l'acide		4			Très bon sem pertinente et l parole, c'est e
SCIENCES VIE & TERRE M. BERIOU	- caractère des êtres vivants - support de l'information génétique - ADN et information héréditaire - gènes et allèles - Crise biologique - Evolution des espèces - Origine des espèces		4	18,78	14,74	Excellent sem qualité et l'atti
TECHNOLOGIE Mme BONNET RAISON	- Ecrire, mettre au point et exécuter un programme - Pratiquer des démarches scientifiques et technologiques - Identifier le(s) matériau(x), les flux d'énergie et d'information dans le		4	19,46	14,69	Un excellent c et de grandes